

A l'attention de M. Emilien MOUTAULT,

Je fais suite à votre courrier du 16 octobre dernier, concernant la modification n°2 du PLU de la commune de Perthes-en-Gâtinais.

Après avoir pris connaissance des documents, veuillez trouver ci-après les observations de la CCI Seine-et-Marne.

La CCI Seine-et-Marne est favorable à la prise en compte de la protection des locaux commerciaux et artisanaux au sein du centre du village et de l'avoir matérialisé par un secteur hachuré sur le plan de zonage (malheureusement peu lisible je trouve, peut-être remonter la couche du hachurage), mais plus lisible dans la notice de présentation en page 17.

Concernant la zone AUx, la CCI Seine-et-Marne comprend la volonté communale à repousser son urbanisation par manque de développement à ce jour et de verser la zone en 2AUx. Toutefois, la CCI Seine-et-Marne demande à ce que soit conservé la zone si un promoteur venait à se manifester.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition si nécessaire.

Cordialement,



Delphine Dufeu

Chargée d'études

CCI SEINE-ET-MARNE – Service Données Analyses Territoriales
1 avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045
77776 Marne-la-Vallée Cedex 4

Tél. : 01 74 60 52 46

Fax : 01 74 60 51 01

delphine.dufeu@seineetmarne.cci.fr

www.seineetmarne.cci.fr

Blog : <http://president.seineetmarne.cci.fr>

Twitter : <https://twitter.com/ccism77>